



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 28 février à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEOUX, Marc HERVE, Hubert GUINARD (suppléant de M. SIELLER), Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoir : pouvoir de M. RONSIN à M. NADESAN, de M. LEFEUVRE à M. FAUVEL, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, André LEFEUVRE, Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, Luc MANGELINCK, Joël SIELLER

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Payeur Départemental, Jean-Luc OHIER (Suppléant SMPEPCE), Mesdames Catherine DISERBEAU DDTM35, Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 13

Date de la convocation : le 12 février 2019

ADMINISTRATION GENERALE

N°19/02/06 Approbation du compte de gestion 2018

Comité Syndical du 28 février 2019

N°19/02/06 Approbation du compte de gestion 2018

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Payeur Départemental, pour l'année 2018 ;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) APPROUVER le compte de gestion pour l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Payeur Départemental

2°) AUTORISER monsieur le Président à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2018 en vue de leur transmission au juge des comptes.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 28 février 2019

Le Président,

Auguste FAUVEL

